

Envoi : 27/06/2017

Réception par le Préfet : 27/06/2017

Publication : 30/06/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHELLENBERGER, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme JENN donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.

M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.

Mme RAPP donne procuration à M. COUCHOT.

M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU la délibération n°CG-2016-2-1-4 du 18 mars 2016 relative au projet de budget primitif 2016,
- VU la délibération n°CG-2016-3-1-5 du 24 juin 2016 relative à la décision modificative n°1 de l'exercice 2016,
- VU la délibération n°CD-2016-4-1-2 du 14 octobre 2016 relative à la décision modificative n°2 de l'exercice 2016,
- VU la délibération n°CD-2016-5-1-1 du 2 décembre 2016 relative à la décision modificative n°3 de l'exercice 2016,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le rapport relatif au compte administratif 2016, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité

M. le Président du Conseil départemental a quitté la salle de l'Assemblée pendant le vote.

Annexe A

- arrête le compte administratif 2016, détaillé selon le tableau annexé à la présente délibération (annexe n°1), qui dégage un excédent global de 46 072 284,82 €, dont 43 173 880,65 € pour le budget principal, 1 614 719,41 € pour le budget annexe de la Cité de l'enfance et 1 283 684,76 € pour budget annexe de la Régie départementale de Production d'Énergie,
- approuve les maquettes du compte administratif 2016 jointes à la présente délibération,
- donne acte au Président du Conseil départemental de la communication des données synthétiques prévues par les lois et règlements et constituant l'annexe consolidée de la comptabilité départementale.